



**PRÉFECTURE  
DE POLICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Direction des USAGERS ET POLICES  
ADMINISTRATIVES**

**Sous-Direction de la Sécurité du Public**

**Bureau des Hôtels et Foyers**

Secrétariat Assuré par Agnès MARTIN

## **PROCES-VERBAL**

**GROUPE DE VISITE  
DE LA PREFECTURE DE POLICE**

L'an deux mille vingt-cinq

Le jeudi vingt-cinq septembre

A quatorze heures

**AUBERGE DE JEUNESSE  
« THE PEOPLE BELLEVILLE »  
(ex Les Piaules)**

**59, boulevard de Belleville  
et  
101, rue de la Fontaine au Roi  
75011 PARIS**

Il est rappelé que lors de sa visite, le groupe de visite procède à un examen ponctuel de l'établissement et des installations techniques concourant à la sécurité contre l'incendie.  
Cette visite n'a pas un caractère exhaustif.

Conformément aux dispositions de l'article R.143-34 du code de la construction et de l'habitation, les constructeurs, installateurs et exploitants sont tenus chacun en ce qui le concerne de s'assurer que les installations ou équipements sont maintenus et entretenus en conformité avec les dispositions du règlement de sécurité prévues à l'article R.143-12 du code de la construction et de l'habitation.

En tout état de cause, le chef d'établissement reste seul responsable de la sécurité de ses locaux.

L'organisation de manifestation exceptionnelle au titre de l'article GN6, dans les établissements classés sous avis défavorable, n'est pas autorisée.

**ERP n° : 11-0-00-4249  
BHF n° : 96**

**Tel : 01 43 55 09 97**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
*Liberté Egalité Fraternité*



GROUPE DE VISITE  
DE LA PREFECTURE DE POLICE

**AUBERGE DE JEUNESSE  
« THE PEOPLE BELLEVILLE »**

**59, boulevard de Belleville  
et  
101, rue de la Fontaine au Roi  
75011 PARIS**

L'an deux mille vingt-cinq  
Le jeudi vingt-cinq septembre  
A quatorze heures

Poursuivant le présent procès-verbal

**Participaient à la visite :**

Pour le Service des Architectes de Sécurité

Mme Agnès MARTIN, architecte chargée du 11ème  
arrondissement

Pour la BSPP

Capitaine Lucas GALLOIS, 11<sup>e</sup> compagnie

Pour le SPI

M. Xavier VAN BAELEN, technicien

**Assistaient également à la visite :**

M Gilles WARIN, directeur d'exploitation - Les Piaules

M. Grégory LINARES, directeur technique

Le groupe de visite avait pour mission de procéder ce jour à la  
visite périodique de l'**Auberge de Jeunesse « THE PEOPLE  
BELLEVILLE »** (ex : « LES PIAULES ») sise **59 boulevard de Belleville  
et 101, rue de la Fontaine au Roi à Paris 11<sup>ème</sup>** ouverte en 2015.

L'établissement est classé en ERP de 4<sup>ème</sup> catégorie de type R avec  
**locaux à sommeil et activité annexe de type N**, susceptible  
d'accueillir un effectif total de 228 personnes maximum dont 10  
au titre du personnel, comprenant 34 dortoirs (chambres de 2 à 8  
lits).

L'établissement est élevé de 6 étages sur rez-de-chaussée et un  
niveau de sous-sol et dispose de 2 issues au rez-de-chaussée  
totalisant 4 unités de passage. Ces deux issues sont reliées par une  
circulation de 2 unités de passage disposant d'écrans de  
cantonnement.

Les étages sont desservis par un escalier encloisonné et  
désenfumé de 1 unité de passage et un escalier à l'air libre de 2  
unités de passage ne desservant pas le 6<sup>ème</sup> étage.

Le sous-sol est desservi par un escalier.

L'ascenseur donnant dans le volume de l'escalier encloisonné  
dessert tous les niveaux.

L'établissement s'organise de la manière suivante :

⇒ **au 6<sup>ème</sup> étage** : 4 chambres desservies par une coursière  
extérieure ;



GROUPE DE VISITE  
DE LA PREFECTURE DE POLICE

**AUBERGE DE JEUNESSE  
« THE PEOPLE BELLEVILLE »**

**59, boulevard de Belleville  
et  
101, rue de la Fontaine au Roi  
75011 PARIS**

L'an deux mille vingt-cinq

Le jeudi vingt-cinq septembre

A quatorze heures

Poursuivant le présent procès-verbal

⇒ **aux 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> étages** : 6 chambres par niveau et sanitaires ;

⇒ **aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étages** : 6 chambres dont une PMR par niveau, sanitaires ;

- **au rez-de-chaussée** : l'accueil, le lobby-bar, le local CTA, le local poubelles ;
- **au sous-sol** : les locaux de service, les vestiaires, les sanitaires publics, la chaufferie, atelier, bureau, local bagagerie.

Il dispose des installations techniques et de sécurité suivantes :

- système de sécurité incendie de catégorie A associé à un équipement d'alarme de type 1 ;
- éclairage de sécurité par blocs bi-fonction ;
- désenfumage naturel de l'escalier encloisonné par exutoire ;
- désenfumage mécanique des circulations des étages et du sous-sol ;
- chauffage et eau chaude sanitaire par chaudière gaz ;
- ventilation double flux par CTA ;
- 2 colonnes sèches ;
- 1 ascenseur électrique ;
- écran de cantonnement au droit de la circulation du rez-de-chaussée reliant les deux issues ;
- un EAS de 2 emplacements au sous-sol, un emplacement EAS à chaque niveau en étage sur le palier de l'escalier encloisonné, 1 EAS de 2 emplacements à l'air libre au 6<sup>ème</sup> étage ;
- baies accessibles en façade (2 par étage).

Pour mémoire, l'établissement a bénéficié de 4 dérogations au titre de la sécurité incendie :

- à l'article CO 3 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, compte-tenu de la dimension des baies accessibles aux secours existantes (hauteur : 1,62 m à 1,72 m au lieu de 1,80 m, et largeur 0,88 m au lieu de 0,90 m) ;
- à l'article CH 5 §1 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, l'unique accès à la chaufferie débouchant sur une circulation accessible au public au sous-sol ;
- concernant la largeur des circulations ponctuellement rétrécies de 1,40 mètre à 1,20 mètre dans les étages ;
- à l'article R15 §2, les accès à la cage d'escalier encloisonné n'étant pas munis de portes à fermeture automatique.

Préalablement à la visite, le groupe de visite a pris connaissance des documents suivants :

- registre de sécurité tenu à jour ;

REPUBLIQUE FRANCAISE  
*Liberté Égalité Fraternité*



**PRÉFECTURE  
DE POLICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**GROUPE DE VISITE  
DE LA PREFECTURE DE POLICE**

**AUBERGE DE JEUNESSE  
« THE PEOPLE BELLEVILLE »**

**59, boulevard de Belleville  
et  
101, rue de la Fontaine au Roi  
75011 PARIS**

L'an deux mille vingt-cinq

Le jeudi vingt-cinq septembre

A quatorze heures

Poursuivant le présent procès-verbal

- rapport de vérification des installations électriques (code du travail et ERP ) établi par l'organisme agréé SOCOTEC en date du 9 février 2025 avec levée de réserves.
- Triennale SSI et désenfumage mécanique établie par l'organisme agréé SOCOTEC en date du 10 juillet 2023
- vérification des organes de sécurité de l'ascenseur (câbles et parachutes) établi par la société ASC en date du 3 septembre 2025.
- rapport de vérification quinquennal de l'ascenseur par l'organisme agréé SOCOTEC en date du 24 janvier 2024
- rapports de maintenance établi par la sté 7G Groupe

- o du désenfumage naturel en date du 15 janvier 2025
- o des colonnes sèches en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025
- o des blocs autonomes en date du 15 janvier 2025

- rapport de maintenance des extincteurs établi par la société PROFEU en date du 16 avril 2025.
- Rapport de vérification des installations de gaz établi par l'organisme agréé SOCOTEC en date du 06 janvier 2025 avec vérification de l'étanchéité gaz satisfaisant.
- Attestation de formation aux moyens de secours en date du 16 septembre 2025.

Au cours de la visite, le groupe de visite a fait procéder aux essais suivants :

En situation de coupure de l'alimentation électrique normale de l'établissement et des éléments centraux du SSI :

- vérification du fonctionnement de l'exutoire de désenfumage de l'escalier encloué depuis sa commande manuelle située à rez-de-chaussée ;
- sensibilisation d'un détecteur automatique d'incendie situé dans la chambre n°203 au deuxième étage ayant entraîné sans temporisation, la diffusion de l'alarme générale sonore et visuelle dans l'ensemble de l'établissement ;
- sensibilisation d'un détecteur incendie situé dans la circulation horizontale du 3<sup>e</sup> étage entraînant sans temporisation la mise

REPUBLIQUE FRANCAISE  
*Liberté Egalité Fraternité*



**PRÉFECTURE  
DE POLICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**GROUPE DE VISITE  
DE LA PREFECTURE DE POLICE**

**AUBERGE DE JEUNESSE  
« THE PEOPLE BELLEVILLE »**

**59, boulevard de Belleville  
et**

**101, rue de la Fontaine au Roi  
75011 PARIS**

L'an deux mille vingt-cinq

Le jeudi vingt-cinq septembre

A quatorze heures

Poursuivant le présent procès-verbal

en fonctionnement du désenfumage mécanique et la diffusion de l'alarme sonore et visuelle ;

- vérification de l'inhibition de la commande automatique du désenfumage ;
- ouverture des volets de désenfumage de la circulation du quatrième étage depuis l'UCMC du CMSI ;
- ouverture de l'exutoire de désenfumage de l'escalier par action sur sa commande manuelle au rez-de-chaussée ;
- essai de l'interphonie de l'espace d'attente sécurisé du 1<sup>er</sup> étage.

Le résultat de ces essais s'est révélé satisfaisant à l'exception du passage en mode habitation des blocs bi-fonction lors de la mise hors tension électrique de l'établissement et de l'ouverture de l'exutoire depuis sa commande manuelle au rez-de-chaussée.

Par ailleurs, le groupe de visite a constaté que les prescriptions émises dans le procès-verbal de visite du 9 novembre 2022 ont toutes été réalisées à l'exception des mesures 5, 8, 14, 16.

A l'issue de la visite, le groupe de visite propose d'émettre un avis favorable à la poursuite de l'exploitation de l'établissement.

Il demande la réalisation des mesures de sécurité suivantes :

1. Remettre en fonctionnement les installations de désenfumage de l'escalier.
2. Assurer le bon fonctionnement des blocs autonomes bi-fonctions notamment lors de leur passage en mode habitation lors de la coupure de l'alimentation générale de l'établissement.
3. Faire établir un rapport de vérification quinquennal de l'ascenseur conformément à l'article AS9 par un organisme agréé.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
*Liberté Égalité Fraternité*



**PRÉFECTURE  
DE POLICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**GROUPE DE VISITE  
DE LA PREFECTURE DE POLICE**

**AUBERGE DE JEUNESSE  
« THE PEOPLE BELLEVILLE »**

**59, boulevard de Belleville  
et  
101, rue de la Fontaine au Roi  
75011 PARIS**

L'an deux mille vingt-cinq

Le jeudi vingt-cinq septembre

A quatorze heures

Poursuivant le présent procès-verbal

4. Boucher plein en matériau coupe-feu de degré une heure les orifices au droit des parois des locaux à risques particuliers au sous-sol. (rappel)
5. Faire mentionner dans le rapport de vérification Triennale du désenfumage, le débit théorique.
6. Faire vérifier les débits de désenfumage par un technicien compétent conformément aux dispositions de l'article DF10 ; le rapport correspondant devra comporter les débits théoriques et mesurés
7. Poursuivre la formation du personnel à raison de 2 fois par an à l'utilisation du SSI, des moyens de secours et sur la conduite à tenir en cas de sinistre ; annexer au registre de sécurité les attestations de formations correspondantes.
8. Consigner dans le registre de sécurité les solutions retenues pour l'évacuation des personnes en situation de handicap, en prenant en compte les différents types de handicaps. Conformément aux dispositions de l'article GN8 du règlement de sécurité

**ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES**

L'exploitant a produit le registre d'accessibilité aux personnes handicapées, prévu aux articles L.164-1 et R.164-6 du code de la construction et de l'habitation, celui-ci reste à compléter comme suit.

Le registre doit contenir :

- ❖ Une information complète sur les prestations fournies dans l'établissement ;
- ❖ Les pièces administratives et techniques relatives à l'accessibilité de l'établissement notamment :
  - l'attestation d'accessibilité prévue aux articles R.165-3 et R.165-17 du code de la construction et de l'habitation,
  - ou la décision d'approbation d'un agenda d'accessibilité ou à défaut, le justificatif d'une décision implicite d'acceptation,
  - pour les Ad'ap sur plusieurs périodes, un bilan des travaux et des actions de mise en accessibilité réalisés ;

REPUBLIQUE FRANCAISE  
*Liberté Egalité Fraternité*



**PRÉFECTURE  
DE POLICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**GROUPE DE VISITE  
DE LA PREFECTURE DE POLICE**

**AUBERGE DE JEUNESSE  
« THE PEOPLE BELLEVILLE »**

**59, boulevard de Belleville  
et  
101, rue de la Fontaine au Roi  
75011 PARIS**

L'an deux mille vingt-cinq

Le jeudi vingt-cinq septembre

A quatorze heures

Poursuivant le présent procès-verbal

Et les membres du groupe de visite signent le présent procès-verbal.

Le groupe de visite

Dont acte clos à 17h00 et transmis à Monsieur le Préfet de Police.